

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-239
 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Etude gouvernance eau et assainissement phase 2
Notification de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
Demande de financement au titre l'agence de l'Eau

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 Octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu le projet de territoire de Saint-Flour Communauté 2021-2026 adopté par délibération N°2021-146 du conseil communautaire du 30 Juin 2021 ;

Vu la fiche Projet n°185 de maîtrise d'ouvrage communautaire relative à l'état des lieux des services de l'eau et de l'assainissement ;

Considérant qu'afin de préparer le transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} Janvier 2026, il est nécessaire de poursuivre en phase 2 l'étude sur l'eau potable et l'assainissement à l'échelle intercommunale ;

Vu l'état des lieux administratif, technique et juridique réalisé en 2023 avec l'accompagnement de Cantal Ingénierie et Territoires ;

Considérant que le plan de financement de cette étude exhaustive pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
AMO phase 2	3 333 €		
Etude de gouvernance mutualisation services eau	32 050 €	Subventions publiques :	
		DSIL	12 900 €
		Agence de l'Eau AG EP	23 502 €
		Agence de l'Eau AG asst	15 046 €
		Agence de l'eau LB	2 652 €
Etude de gouvernance mutualisation services assainissement	28 725 €	Autofinancement :	14 870 €
Divers et imprévus	4 862 €		
Total	68 970 €	Total	68 970 €

Vu l'avis favorable du bureau exécutif ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement prévisionnel la phase 2 de l'étude sur l'eau et l'assainissement tel que proposé ci-dessous :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
AMO phase 2	3 333 €		
Etude de gouvernance mutualisation services eau	32 050 €	Subventions publiques : DSIL	12 900 €
		Agence de l'Eau AG EP	23 502 €
		Agence de l'Eau AG asst	15 046 €
		Agence de l'eau LB	2 652 €
Etude de gouvernance mutualisation services assainissement	28 725 €	Autofinancement	14 870 €
Divers et imprévus	4 862 €		
Total	68 970 €	Total	68 970 €

Article 2 : De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau en soutien à ce projet d'étude eau et assainissement à hauteur du prévisionnel ci-dessus ;

Article 3 : D'autoriser la Présidente à signer le contrat d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage auprès de Cantal Ingénierie et Territoires pour un montant de 3 333,33 € HT soit 4 000,00 € TTC.

Article 4 : De l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande ;

Article 5 : De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 ;

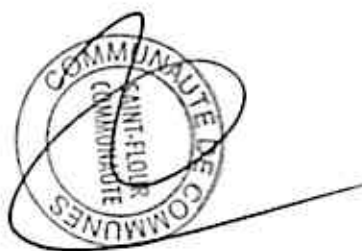
Article 6 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 22 mai 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 23 MAI 2024

Publiée sur le site internet le 23 MAI 2024

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240522-DEC2024-239-AU
Date de télétransmission : 23/05/2024
Date de réception préfecture : 23/05/2024